

Image not found or type unknown



Composition pénale et représentation par un proche

Par **demonium77**, le **28/02/2018** à **11:42**

Bonjour,

Je fais appel à la communauté pour une question simple sur le papier mais dont je ne trouve la réponse nulle part sur le net et les forums.

Peut-on se faire représenter par un proche/parent pour une composition pénale ? (suite à délit d'alcoolémie au volant)

Si oui dans quelles conditions, quelles conséquences si il y en a (altération de l'amende car pas présent) ?

Merci et bonne journée.